

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

**ACTUALISATION DE L’ETUDE D’IMPACT DU PROJET D’AMENAGEMENT DU SECTEUR LOCARNO A L’HAY-LES-ROSES**

portée par le permis de construire N°09403822W1066 présenté par COGEDIM PARIS METROPOLE et relative à la construction de logements collectifs, de cellules commerciales et d’une coque destinée à accueillir une médiathèque, sis 19, rue Henri Thirard

Une participation du public par voie électronique est organisée dans le cadre de la demande de permis de construire référencée n° 09403822W1066 portant sur la construction de logements collectifs, de cellules commerciales et d’une coque destinée à accueillir une médiathèque, sis 19 rue Henri Thirard. Cette demande déposée le 23 décembre 2022 par COGEDIM PARIS METROPOLE fait partie intégrante du projet d’aménagement du secteur Locarno (phase 2) et prévoit la construction de 5 bâtiments de logements collectifs sur un niveau de sous-sol avec 3 cellules commerciale en rez-de-chaussée, ainsi qu’une coque destinée à accueillir une médiathèque.

Le projet a été soumis à évaluation environnementale et son étude d’impact actualisée a fait l’objet d’un avis de l’autorité environnementale en date du 13 septembre 2023 lequel sera porté au dossier soumis à participation. Cet avis est consultable sur le site de la MRAe : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-ile-de-france-a1203.html#H_SEPTEMBRE>

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par l’arrêté territorial en date 2 juin 2025. Cette participation aura lieu pendant 30 jours consécutifs :

**du mercredi 25 juin au vendredi 25 juillet 2025 inclus**

Durant toute la durée de cette participation, le dossier qui comprendra notamment le dossier de demande de permis de construire, l’étude d’impact et l’avis de l’autorité environnementale, sera consultable sur le site internet de la ville de L’Haÿ-les-Roses dans la rubrique actualité du cadre de vie   à l’adresse suivante : <https://www.lhaylesroses.fr/cadre-de-vie/actualites-cadredevie>

Le dossier pourra également être consulté au service Urbanisme de la Mairie de L’Haÿ-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès – 94 240 L’HAY-LES-ROSES, aux jours et heures d’ouverture habituels, en dehors des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi après-midi.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- à l’adresse mail suivante : : [locarno@ville-lhay94.fr](mailto:locarno@ville-lhay94.fr)

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie, et déposé au service de l’Urbanisme,

- par courrier à l’attention de Monsieur le Maire, 41 rue Jean Jaurès – 94 240 L’HAY-LES-ROSES.

Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

Toute demande de renseignement ou question sur la procédure de participation et le projet peut être adressée, par voie postale ou téléphonique jusqu’au dernier jour de la participation du public, au service Urbanisme de la mairie de L’Haÿ-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94 240 L’HAY-LES-ROSES (téléphone : 01.46.15.34.70).

L’autorité compétente pour prendre les décisions sur les demandes de permis de construire du projet est le Maire de L’Haÿ-les-Roses. La décision qui pourra être adoptée au terme de la participation du public sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire.